

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

**OBJET :**  
**Désignation des  
représentant.e.s de**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le trois novembre, se sont réunis à 15h45 à PARIS 12<sup>e</sup>.  
établissement sis 12 rue Villiot

**au Comité régional de la  
biodiversité (CRB) de  
Bourgogne-Franche-  
Comté**

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Sylvain BERRIOS,*

*Philippe GOUJON,*

*Valérie MONTANDON,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En téléconférence :

*David ALPHAND,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :

*Annie DUCHENE*

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical ..... 31  
En exercice ..... 31  
Présents à la  
Séance ..... 13  
Représentés  
par mandat ..... 7  
Absents ..... 11

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
François VAUGLIN,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Jean-Michel VIART,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON  
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Sylvain BERRIOS  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND  
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Madame MONTANDON a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

La gouvernance de la biodiversité a été réformée par la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Ont ainsi été instaurés, au niveau national, le comité national de la biodiversité et au niveau régional, le Comité Régional de la Biodiversité (CRB).

Le CRB est co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, ou leurs représentants Espace d'information, d'échange, de concertation et de consultation, il est associé à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), ainsi qu'à l'élaboration, la révision et le suivi du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans ce cadre, il s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et des éléments pertinents du SDAGE.

Il peut émettre des propositions ou des recommandations sur tout projet de travaux, de plans ou programmes ayant une incidence sur la biodiversité à l'échelle de la région.

Il est informé par l'État et la Région des résultats obtenus par la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et du SRADDET, en matière de préservation de la biodiversité.

Il est consulté par l'État et la Région, lors de leur élaboration, sur les orientations de programmation financière des contrats de plan État/Région, et est informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans.

Il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par l'Agence régionale de la biodiversité, ainsi que sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques avant l'enquête publique. Le Comité peut saisir le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations ou lui demander une synthèse des travaux scientifiques engagés.

Le CRB est constitué de cinq collègues

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- État et ses établissements publics,
- Organismes socio-professionnels, propriétaires, usagers de la nature, gestionnaires et experts,
- Associations, organismes ou fondations,
- Scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études et personnalités qualifiées.

Dans ce cadre et par arrêté conjoint n° 21-42 BAG en date du 18 février 2021, le Préfet de Région et la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont désigné l'EPTB Seine Grands Lacs dont une partie du périmètre est situé sur leur territoire, pour siéger au CRB.

Par délibération n° 2021-89/CS en date du 9 novembre 2021 et en tenant compte de la parité homme/femme ainsi que de la possibilité de réunir un élu et un membre de l'administration, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a désigné M. Frédéric MOLOSSI comme titulaire et Mme Dominique AMON-MOREAU comme suppléante.

Madame AMON-MOREAU ayant quitté l'établissement, il convient de la remplacer.

Il est ainsi proposé de désigner Mme Elise LAUDE représentante suppléante de Seine Grands Lacs au sein du Comité régional de la biodiversité (CRB) Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**VU** la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet de région et de la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté n°21-42 BAG en date du 18 février 2021 ;

**VU** la délibération de Seine Grands Lacs n° 2021-89/CS en date du 9 novembre 2021 ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article unique :** **DÉSIGNE** comme représentants de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein du Comité régional de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté :

- **Titulaire : M. Frédéric MOLOSSI**
- **Suppléant : Mme Elise LAUDE**

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

### **LE PRÉSIDENT**

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*